Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202915-20260327-202615-DE

MAIRIE DE SAINT-GILDAS
CÔTES-D'ARMOR
22800

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 Mars 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept mars à dix neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GILDAS régulièrement convoqué le vingt mars deux mille vingt six en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : Mme Carine MÉROT, Maire ; Mme Annie SIMON et M Yvon SÉRANDOUR, Adjoints ; Mme Isabelle GARGENT, M Bruno CRUCHET, Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ, M Stéphane LE HÉGARATTE, M Franck PERRON, M Anthony TARDIVEL, Mme Marie LEPAGE, Mme Léa DELISLE.

Date de la convocation : 20 Mars 2026
Date d'affichage : 3 Avril 2026

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Léa DELISLE

Délibération n° 2026 - 15

DÉLÉGATION SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Pour la rédaction des actes administratifs établis par la commune pour des acquisitions, échanges ou cessions de terrains, le Maire est considéré comme « notaire ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de 11 voix pour,
- DÉSIGNE les Adjoints : Madame Annie SIMON et M Yvon SÉRANDOUR pour représenter la commune et lui donne délégation de signature des actes administratifs.

Mme Le Maire,
Carine MÉROT

" Par délégation du Maire "
Annie SIMON, 1ère adjointe

MAIRIE de ST-GILDAS (Côtes d'Armor)